

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-217400704-20240312-D2024\_28



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2024 - 28**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	22
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 07 mars 2024

**OBJET : SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION DES PARENTS  
D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DU BAS-  
CHABLAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART  
A. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R.  
FICHARD B. STUBERT B.CHANTELOT C.  
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD  
G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. MATTERA A.  
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à  
PLEYNET J.P. » BAARSCH C. « pouvoir à  
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » QUERNEC-GARIN C.  
« pouvoir à CHEVRON F. » GEROUDET A.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

---

L'association des parents d'élèves du collège du Bas-Chablais prépare l'organisation de sa fête du printemps, avec une tombola, et sollicite une participation de la commune à hauteur de 1 €/collégien chenisnois pour l'achat d'un lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer la somme de 100 € à l'association des parents d'élèves du collège du Bas-Chablais.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Françoise ZANNI

Le maire  
Pascale MORIAUD

